



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 22 octobre 2026

Date de convocation : 14/10/2026 Date d'affichage : 14/10/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 18 Nombre de votants : 18 Absents / Excusés : 3	Objet : Installation des nouveaux membres	Délibération n° 2026-01
		Résultat du vote pour contre abstention

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 octobre à 14h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Madame Véronique RIVRON, Doyenne d'âge du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE,
M. Didier REVEAU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON,
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF,
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON,
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU,
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ,
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. Serge CIGANA.

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BEAUCHEF

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOURS

1. INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 octobre 2026 portant désignation de ses représentants au sein du Syndicat mixte,

Considérant que le Conseil départemental de la Sarthe est membre du Syndicat mixte,

Considérant que l'élection du nouveau président du Conseil départemental de la Sarthe a conduit à la désignation de nouveaux représentants appelés à siéger au sein de l'organe délibérant du Syndicat mixte,

Considérant que ces désignations ont été régulièrement notifiées au Syndicat mixte,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant du syndicat de procéder à l'installation des nouveaux représentants,

- **PREND ACTE** de la désignation par le Conseil départemental de la Sarthe de ses représentants au sein de l'organe délibérant du syndicat mixte ouvert.
- **ÉNONCE** que sont installés en qualité de membres de l'organe délibérant du syndicat mixte ouvert :

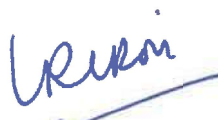
- M. Frédéric BEUCHEF
- M. Dominique LE MÈNER
- Mme Marie-Pierre BROSSET
- Mme Véronique RIVRON
- M. Emmanuel FRANCO
- M. Gérard GALPIN
- M. Jean-Charles GRELLIER
- Mme Véronique CANTIN
- Mme Monique NICOLAS-LIBERGE
- M. Olivier SASSO
- M. Régis VALLIENNE

en remplacement des représentants précédemment désignés par le Conseil départemental de la Sarthe.

- **ÉNONCE** que les représentants installés exercent leur mandat dans les conditions prévues par les textes en vigueur et les statuts du syndicat, à compter de la présente délibération.
- **ÉNONCE** que la composition de l'organe délibérant du syndicat est mise à jour en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 22 octobre 2026

La Doyenne d'âge
Présidente de séance,



Véronique RIVRON